COLLOQUE DES 23-24-25 JANVIER 2002

LES EVALUATIONS DES SUITES DU NAUFRAGE DE L'ERIKA

Lieu : Université de Nantes

Ce colloque s'est déroulé en 3 temps :

- la première journée a porté sur l'évaluation de l'impact de la marée noire sur l'Environnement et la manière dont les décisions ont été prises en période de crise, les actions sur le terrain ;
- les présentations de la deuxième journée ont abordé les aspects économiques, juridiques et sociaux ;
- la troisième journée était consacrée aux visites de terrain (site du traitement des déchets à Donges et site de restauration) et une rencontre avec les professionnels de la mer (pêcheurs, conchyliculteurs, paludiers).

Ce colloque a rassemblé autour de 200 participants.

Première journée

Les premières interventions ont porté sur l'impact environnemental de la marée noire. L'ensemble de ces projets font parti du « programme de suivi des conséquences écologiques et écotoxicoloques » mis en place par le Mate.

Un retour d'expérience sur le déroulement du plan POLMAR-Terre (opérations de nettoyage) en Loire Atlantique et Vendée a montré les différences d'efficacité suivant les organisations mises en place pendant la crise (DIREN ou Préfectures).

Une présentation du volet environnemental du plan POLMAR rénové a été faite par la DE du MATE.

Deuxième journée

Les points de vue juridique, économique et social ont amené des éléments complémentaires aux interventions précédentes.

Les exposés des juristes nantais (Yves Tassel, Martin Ndende) ont apporté un éclairage très complet, et un peu académique, des règles juridiques s'appliquant à ces pollutions.

Le représentant du bureau Véritas (Philippe Boisson) a donné une description précise des modalités de fonctionnement du système international de cotation des navires, et des contraintes dans lesquelles opèrent les sociétés de classification.

Sur les dimensions économiques des marées noires, deux études ont été présentées. La première porte sur l'analyse des facteurs expliquant les divergences observées en pratique entre estimations des dommages, demandes d'indemnisation, et indemnisations finalement payées (Olivier Thébaud, Ifremer Brest). L'étude identifie les principaux facteurs expliquant ces divergences, et leurs conséquences en termes de répartition finale des dommages et des paiements, dans quelques grands accidents récents en Europe (Amoco Cadiz, Braer, Sea Empress, Aegean Sea). Il s'agit principalement :

- des difficultés rencontrées dans l'application des méthodes d'estimation des dommages ;
- des décisions des agents concernés d'engager ou non une demande d'indemnisation ;
- des procédures d'acceptation et de rejet des demandes propres au cadre institutionnel de l'indemnisation.

La seconde étude concerne l'évaluation des dommages non-marchands : pertes d'aménité et dommages écologiques (François Bonnieux, INRA Rennes). Après une présentation des grandes catégories de dommages causés par la marée noire, et de la méthodologie économique d'estimation des coûts associés, la communication s'est centrée sur un travail d'évaluation du coût monétaire des dommages subis par les pêcheurs à pied non-professionnels suite à la marée noire.
On peut regretter lors de cette journée, l'absence d'une présentation du Conseil Economique et social de la Région Pays de la Loire sur « les conséquences économiques et environnementales de la marée noire » qu'il a publié en décembre 2000.

Les autres domaines abordés relevaient principalement de la science politique et de la sociologie, appliquées aux questions de précaution, de retour d'expérience, d'opinion publique face aux pollutions accidentelles, et d'impacts de la décentralisation sur le traitement de la marée noire.

Conclusions sur ces deux jours

Les différentes présentations ont permis de conclure à la nécessité de mise en place de réseaux d'observation des systèmes côtiers. Il est ressorti que l'Université de Nantes se plaçait en interlocuteur et membre actif de ce projet dont il a été souligné que l'AGLIA serait la forme souhaitée.
Le député-maire de Nantes a rappelé la candidature de Nantes comme siège de l'Agence Européenne de sécurité maritime.

Troisième journée

Un échange avec des professionnels de la mer s'est déroulé autour d'une table ronde sur le site de Pen-Avel au Croisic. Pêcheurs, conchyliculteurs et paludiers ont fait part de leur expérience et de leurs impressions sur la gestion de la crise.
Les pêcheurs ont principalement revendiqué leur absence de participation à la récupération des nappes en mer, alors qu'ils ont une technique efficace mais pas de moyens à leur disposition en cas d'accident. Le plan POLMAR rénové ne semble pas prendre en compte leur réquisition en prévision d'une prochaine crise.
Les conchyliculteurs regrettent de ne plus avoir d'informations quant à la contamination de leurs exploitations. A cette occasion, l'IFREMER a rappelé que tous les résultats étaient sur Internet à l'adresse suivante : http://www.ifremer.fr/envlit/surveillance/erikacartes.htm.